



MISE EN PLACE DU NOUVEAU PROTOCOLE à PARTIR DU 2 NOVEMBRE

publié le 05/11/2020

Mesdames, messieurs,

Veuillez trouver ci-joint le nouveau protocole remis à jour.

Je vous informe de l'absence de Mme BRIMAUD, Principale, celle-ci est remplacée par Mme Heintz, principale du collège de CIVRAY.

Je tiens à vous faire savoir que lorsque les élèves sont exclus de cours, n'ayant pas la possibilité ni matérielle ni humaine de les garder, vous devrez venir les chercher.

Pour toute absence pour suspicion de COVID-19 ou contamination avérée, vous pouvez demander à bénéficier d'une remise d'ordre sur présentation d'un certificat médical. (envoi de la demande par mail à la gestionnaire)

Nous tenons à vous rappeler que les personnes présentant :

► une température supérieure à 38° et/ou qui présenteraient des symptômes évocateurs doivent consulter le médecin et ne pas se présenter au sein de l'établissement scolaire.

Concernant les actions à conduire lors d'un cas positif COVID-19 :

- les personnes identifiées cas contacts,

- les personnes en attente de test ou de son résultat

doivent informer la direction de l'établissement, rester à l'isolement et surtout ne pas se déplacer au sein de l'établissement scolaire.

Selon le protocole sanitaire, les parents s'engagent à ne pas mettre les enfants dans les écoles en présence d'un cas positif, cas contact ou cas suspect au sein du foyer."

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement.

Document joint

 [reprise_02_11_2020_-_presentation_parents_v2](#) (PDF de 71.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.